DÉPARTEMENT DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 7 décembre 2022.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, Mme BASSELIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés: M. PERRIN, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. LOUIS, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA et Mme PICOT. M. PERRIN, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA et M. LOUIS ayant respectivement donné pouvoir à M. HEWAK, M. THUILLIER, M. AGRAPART, Mme CHARPENTIER et Mme LEMAIRE.

Mme CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En exercice : 27 Présents : 17

Pouvoirs: 5 Pour: 22 Contre: Abstentions: Objet : Vote du Budget Supplémentaire 2022

 SV/N° 2022- 12 – 18

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Supplémentaire 2022 de la Ville de Sézanne qui est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

 Dépenses
 1 728 310,02

 Recettes
 1 728 310,02

Section d'investissement

 Dépenses
 3 068 303,15

 Recettes
 3 068 303,15

Pour extrait certifié conforme.

Signé : Le Maire, Sacha HEWAK